

Dernière ligne droite avant l'entrée en vigueur de la LMR-t pour le CIPC

🕒 02/08/2021 | 🌱 Arvalis-Institut du végétal • 📰 Terre-net Média

La limite maximale de résidus temporaire (LMR-t) adoptée en février dernier à l'échelle européenne pour le CIPC entrera en vigueur le 2 septembre prochain (règlement (UE) 2021/155). Rappel sur les niveaux évolutifs attendus et les techniques de nettoyage permettant d'atteindre cet objectif.



Pour rappel, la LMR-t du CIPC entrera en vigueur le 2 septembre prochain. (©Arvalis-Institut du végétal)

À partir de cette campagne, le niveau maximal de résidus de **chlorprophame (CIPC)** acceptable dans les tubercules passera de 10 mg/kg à 0,40 mg/kg, soit une valeur 25 fois plus faible que précédemment. Ce niveau de 0,40 mg/kg, correspondant au percentile 97,5 de l'ensemble des échantillons analysés dans la gestion de ce dossier, a été jugé par la Commission comme le plus haut niveau acceptable pour prendre en compte le risque de contamination croisée dans les **bâtiments** ayant un historique d'utilisation du CIPC (tout particulièrement par thermonébulisation).

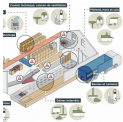
La valeur de **LMR-t** est sujette à diminuer régulièrement d'une campagne à l'autre pour aboutir à la limite de quantification de la molécule égale à 0,01 mg/kg. Cette valeur correspondra à une diminution de facteur 40 fois du premier seuil de la LMR-t à venir.

S'appuyer sur un guide pour le nettoyage approfondi des installations

Le plan de surveillance mis en place sur la campagne 2020-2021 cherchera à défendre un maintien dans le temps de la LMR-t à un niveau atteignable pour un maximum de stockages. Toutefois, une meilleure sérénité sur ce dossier pour chaque intervenant de la filière passe par la mise en œuvre de pratiques de nettoyage approfondies des installations. Aussi, dans la dernière ligne droite qui nous sépare des prochaines **mises en stockage**, il est encore temps de peaufiner le travail réalisé lors de la précédente intersaison... ou de mettre en œuvre les opérations de nettoyage appropriées si cela n'a pas encore été fait.

En ce qui concerne les recommandations pour le nettoyage des installations, il convient de se référer à la [documentation éditée au printemps 2020](#) par la Potato Value Chain* (PVC) à laquelle Arvalis-Institut du végétal avait contribué.

En plus d'une [lettre d'engagement](#) introductive, cette documentation propose à tous ses membres [des directives de nettoyage](#) pour chercher à obtenir la meilleure efficacité dans l'objectif visé, une [infographie](#) facilitant la prise en compte de ces recommandations (figure ci-dessous), une [liste d'auto-contrôle](#) des opérations réalisées dans les bâtiments et sur les équipements pouvant s'appuyer sur un [guide visuel d'inspection](#).



Infographie du nettoyage des bâtiments de stockage pour répondre aux exigences de LMR-t de CIPC (©Arvalis-Institut du végétal)

**La Potato Value Chain (PVC) regroupe les différentes organisations européennes de la filière pomme de terre, rassemblant la production (Copa-Cogeca), la mise en marché sur le frais (Europatat), la transformation industrielle pour la consommation humaine (ESA, EUPPA) et la production de fécule (Starch Europe)*